

Mais des postes souvent précaires

En Guadeloupe, l'économie sociale rassemble 22 300 postes⁶. Plus du tiers d'entre eux sont des « postes annexes » (*Définitions*) dont le volume de travail ou le niveau de rémunération associé sont jugés « insuffisants », contre 28 % pour l'ensemble des secteurs hors économie sociale.

Ces postes annexes relèvent en majorité des associations et sont aussi particulièrement fréquents dans les

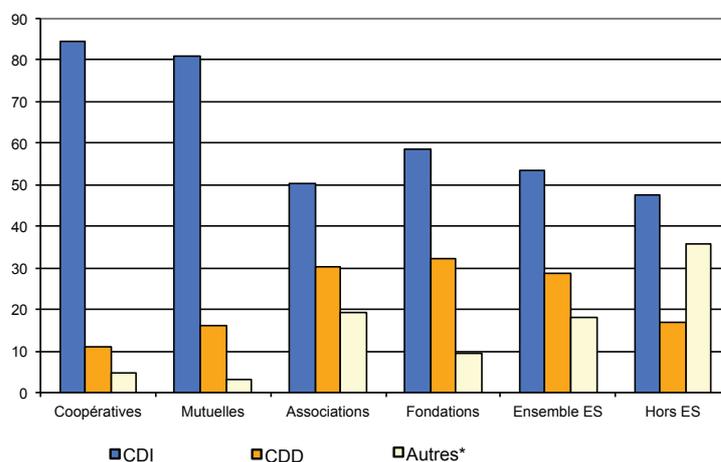
mutuelles (46 %), surtout parmi les mutuelles étudiantes (86 %) en raison du nombre important d'étudiants cumulant études et « petits boulots ».

Au final, l'économie sociale guadeloupéenne totalise en 2011, 14 800 postes réguliers concernant 11 400 salariés. Plus de la moitié de ces postes sont des CDI et 29 %, des CDD, contre respectivement 47 % et 17 % pour les

postes hors économie sociale. (*Figure 8*) Le recours important aux CDD dans le « tiers secteur », est à relier avec la fragilité économique de certaines structures, souvent tributaires de subventions. Le temps partiel y est aussi deux fois plus fréquent : 41 % contre 18 % hors économie sociale (*Figure 9*), en particulier dans les associations, où il représente 45 % des postes de travail salariés réguliers.

8 Davantage de CDD dans l'économie sociale

Poids des différentes formes d'emplois selon la famille de l'économie sociale (en %)



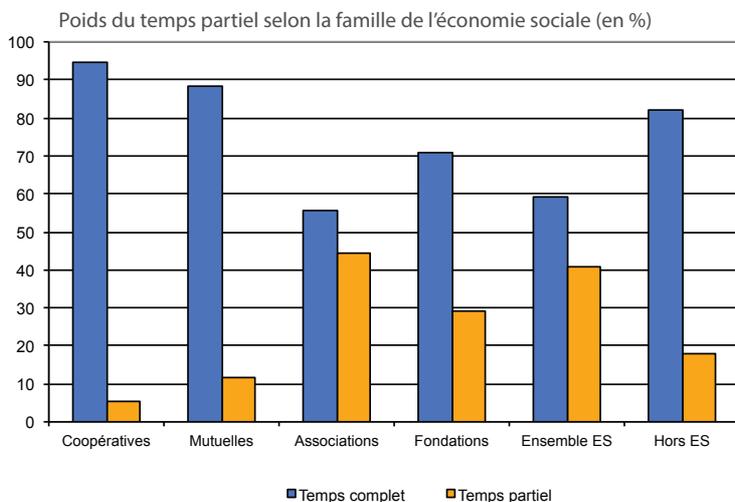
* Les autres contrats de travail regroupent essentiellement les contrats d'apprentissage et les contrats en intérim.

Source : Insee, Dads 2011.

⁶ Un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements (dans l'année ou à une date donnée) occupe donc deux postes.

Mais des postes souvent précaires

9 Deux fois plus de temps partiel dans l'économie sociale



Source : Insee, Dads 2011.

En Guadeloupe, le salaire horaire⁷ net médian distribué dans le secteur de l'économie sociale est de 10,0 € contre 10,3 € dans le secteur privé. Mais, il existe de fortes disparités salariales entre les familles du « tiers secteur » : le salaire horaire net médian s'élève à 17,3 € au sein des coopératives, 14,2 € dans les mutuelles, 10,9 € dans les fondations et 9,3 € dans les associations (Figure 10).

Un salarié qui exerce une activité au sein de l'économie sociale a, toutes choses égales par ailleurs, deux fois plus

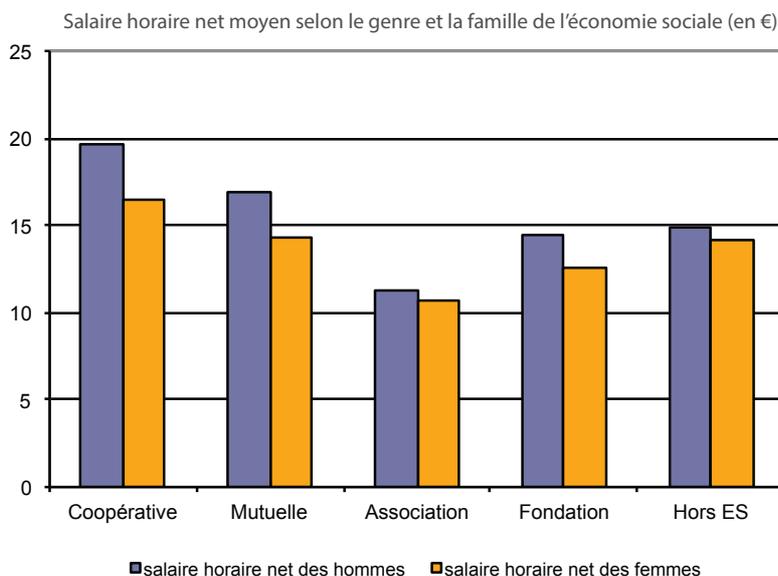
de risque de faire partie des 10 % des personnes les moins rémunérées qu'un salarié n'appartenant pas à la sphère du « tiers secteur ». Le genre, l'âge et la famille de l'économie sociale dans laquelle exerce le salarié⁸ influent aussi sur le risque de faire partie des 10% des personnes les moins rémunérées.

En effet, toutes choses égales par ailleurs, une femme a 1,4 fois moins de chance qu'un homme de faire partie des 10 % des personnes les moins rémunérées. De même, un jeune de moins de 30 ans a près de deux fois plus de risque de faire

partie des 10 % des personnes les moins rémunérées qu'une personne âgée entre 30 et 50 ans. Et un salarié d'une mutuelle a six fois moins de risque de figurer parmi les individus les moins rémunérés qu'un salarié d'une association.

La région où exerce le salarié a également une influence. En Martinique et en Guyane, le risque pour un salarié de l'économie sociale d'être parmi les 10 % des individus les moins rémunérés est deux fois moindre qu'en Guadeloupe.

10 Des salaires horaires plus élevés au sein des coopératives



Source : Insee, Dads 2011.

⁷ Le salaire considéré ici est le salaire horaire net pour un poste non annexe.

⁸ Le terme « famille sociale » désigne une des quatre familles historiques de l'économie sociale.